Pour la Loi de 1905

La Plaie des Employés. Les Abus

Tout que les règlements permettront d'employer des soldats à des besognes non militaires, il se commettra des abus. De bonne foi chaque chef se dira : « Ce ne sont pas quatre ou cinq hommes de plus qui affaibliront beaucoup l'armée française. » Mais, avec 25.000 officiers, on a bientôt fait d'atteindre le chiffre de 100.000 hommes.

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par le ministère de la guerre.

Il y a quelques mois, les journaux ont signalé, avec satisfaction, que 363 soldats étaient employés, en permanence, comme secrétaires ou, comme planions, dans les bureaux du ministère de la guerre. Un prédécesseur du ministre actuel a même en l'intention de réglementer cet abus en transférant au *Bulletin Officiel* la répartition de ces 363 hommes entre les divers services du ministère. Un membre du Parlement a écrit au ministre pour lui demander si le fait était exact. Le ministre a promis de faire une enquête ; mais on n'a pas encore vu sa réponse.

En plus de ces 363 hommes, un assez grand nombre de soldats, dont il n'est pas question au *Bulletin Officiel*, sont employés au service de la médaille de 1870.

A tout instant, des hommes sont donnés, en vue de satisfaire à des besoins du moment. Les besoins passent, mais les hommes restent. J'ai connaissance qu'un qui a été désigné après six mois de service et dont le régiment n'en vain réclame le retour.

En arrivant au ministère, le général André avait progressivement fait disparaître le plupart des soldats qu'il avait trouvés employés dans les bureaux de l'administration centrale. Depuis son départ, ces soldats ont reparu.

Tout récemment, les bureaux de le présidence de la République ont demandé, dans les régiments de Paris un soldat-dactylographe.

Il existe en France des sections de secrétaires d'état-major qui se recrutent dans la partie la plus instruite du contingent. On y trouve des fils de hauts fonctionnaires ou de riches financiers ; des étudiants en droit et des agrégés de l'Université qui, dans les régiments, faraient d'excellents gradés. Beaucoup de ces jeunes gens ont pris leur brevet d'aptitude militaire pour avoir le droit de choisir leur corps, et ils ont choisi un corps où on ne fait ni gymnastique ni tir. C'est à Paris que l'abus est le plus criant. Si le ministre voulait se faire présenter la liste nominative de ces secrétaires, avec indication de leur profession et de leur origine, il y verrait des choses curieuses. Il trouverait les plus protégés d'entre eux dans les bureaux du ministère de la guerre.

Au cercle militaire de Paris, ce sont des soldats qui font le service de la bibliothèque des officiers. Il en est de même de la plupart des cercles de province. C'est le général André qui a supprimé, au cercle militaire de Paris, les soldats employés comme garçons de café.

Qui n'a vu des grands chefs prendre, dans les régiments, en sus de leurs ordonnances, des soldats cuisiniers ?

Je pourrais citer le nom d'un officier général qui, il y a quelques années, avait en permanence à son domicile, un sous-officier secrétaire et un planton auxquels il n'avait aucun droit ; un ancien instituteur qu'il chargeait de surveiller les études de ses enfants ; enfin un jardinier ; tout cela, bien entendu, en sus des ordonnances réglementaires.

Il n'est pas d'officier qui, dans sa carrière, n'ait été témoin d'abus de ce genre.

Sous le régime de la loi de trois ans, dans la plupart des régiments d'infanterie et de cavalerie, l'officier monté avait un soldat-ordonnance pour son service personnel et un pour le service de son cheval. Dans l'artillerie qui, de tout temps a été plus pauvre en hommes que les autres armes, le règlement était généralement observé. En réduisant le nombre des hommes disponibles, la loi de 1905 a fait cesser cet abus dans toutes les armes.

De même, on ne voit plus les officiers, partant pour les manœuvres ou pour les exercices de tir, laisser leur ordonnance à leur famille, et en prendre un autre dans la troupe qu'ils commandent.

Je ne connais pas de régiment dont la musique soit au-dessous de l'effectif légal ; dans la plupart, c'est le contraire qui a lieu. Et cela se comprend. Le colonel, dont la musique joue en public, dans les fêtes ou banquets auxquels assistent les plus hautes autorités, ne veut pas laisser dire que son régiment a une musique médiocre. Aussi donne-t-il au chef de musique les soldats que celui-ci lui demande. Aussi désigne-t-il les élèves-musiciens sans se gêner de leur arrivée au corps, avant que ceux-ci aient reçu une instruction militaire convenable. Les officiers généraux insistent pour que la musique soit toujours au grand complet. Ils y tout *casser leurs protégés*. Ils encouragent les dépassements d'effectif.

Quiconque a exercé un commandement, dans la troupe, sait à quelles luttes se livrent journellement, d'une part les compagnies, escadrons ou batteries, d'autre part les chefs de bureau ou d'atelier. A entendre ces derniers, ils n'ont jamais assez d'employés. Ils menacent le colonel, en quelque sorte de faire grève, dès disant que le travail demandé par le général ne sera pas fourni. Ils disent que les réparations ne seront pas exécutées. Et le colonel cède, sachant par expérience que ses chefs lui tiendront grief, malgré d'avoir un régiment bien tenu, mais ne lui causant aucun gêne d'enrayer à l'exercice cinquante hommes de plus.

Jusqu'au jour où, devenu chef de corps, j'ai pu m'opposer à cet abus, j'ai vu des secrétaires appartenant à des professions estimables, convoqués pour une séance d'instruction, être employés en permanence dans les ateliers des chefs-ouvriers. J'en ai même vu contremaîtres des bottines de dames !

S'il a voulu, les chefs de corps et commandants d'unités pourraient faire exécuter, par la main-d'œuvre civile, certaines réparations et certains nettoyages. Le règlement les y autorise, mais ils se gardent bien d'opérer de la sorte, ils entraîneraient alors le mécontentement de leurs pourvoyeurs habituels, qui ne pourraient plus vendre leur marchandise ou la distribuer dans l'entière mesure. Ils deviendraient ainsi leur propre intérêt. Car une troupe est jugée par ses hommes extérieurs que par la façon dont elle est instruite.

Autrefois, le nettoyage des armes était assuré par une Compagnie des fils militaires à qui l'Etat allouait une indemnité déterminée. Le nettoyage était réparé par des ouvriers civils sous le direction du génie. Le corps du contrôle, qui a mis la main sur l'armée, a obtenu que ces services soient assurés par les régiments eux-mêmes. Le Trésor y trouve son bénéfice ; mais les soldats ne vont plus à l'exercice.

Pour les y faire aller, on nous propose aujourd'hui de les retenir au service un an de plus ! Ils n'iront pas davantage. La contrôle trouvera une nouvelle économie à faire.

L'armée, cette vaste association dont on a tirè même notre nom de soldats, a pour mission de former, cet organisée de telle sorte que les intérêts de l'administration passent avant ceux de l'instruction. Ce n'est pas une crise d'effectif que nous traversons, c'est une crise d'organisation. Bien avaqlés sont ceux qui ne le voient pas. Bien coupables sont les vieux militaires qui demandent le retour au passé, sachant fort bien que, sous le régime des lois de trois, de cinq et de sept ans, les anciens soldats passaient le plus grande partie de leur temps à exécuter des corvées, à antiquer leur fourniment et à monter la garde devant des établissements qui n'avaient aucun besoin d'être gardés. La réduction de la durée du service a obligé l'armée à supprimer toutes ces inutilités.

L'armée vit de traditions auxquelles elles est nécessairement attachée, auxquelles il est bon que, dans une certaine mesure, elle soit attachée. Elle n'a jamais modifié ses habitudes que sous la pression de la nécessité. Ou n'obtiendra pas d'elle l'effort nécessaire pour supprimer les abus de la main-d'œuvre militaire si l'on lui impose la suppression de la main-d'œuvre militaire elle-même. Les mesures à prendre à cet effet feront l'objet de mon prochain article.

Général PERCIN.

LE PROBLÈME DE LA R. P.

Une originale solution

M. TROUILLOT PROPOSERA UNE REPRÉSENTATION MAJORITAIRE PROPORTIONNELLE

A titre de curiosité, citons cet article du *Gil Blas* :

La R. P., ce cauchemar politique qui empêche de dormir ministres, sénateurs et députés, va paraître incessamment sur la scène parlementaire.

Le ministère Briand fut renversé sur l'amendement Peytral qui disait : « Nul ne peut être élu s'il n'obtient plus de voix que son concurrent »

Cela c'était le proclamation de l'intangibilité du scrutin majoritaire. Or, qui dit scrutin majoritaire, dit nettement la suppression de la représentation des minorités.

Je sais bien qu'en prenant la succession de M. Briand, l'honorable M. Louis Barthou a prononcé des paroles qui sont un appel à la conciliation entre partisans et adversaires de la R. P. Je sais aussi que la commission du Sénat a accueilli le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur avec les sourires les plus engageants, et qu'il est entendu qu'on va chercher une solution qui donne satisfaction à tout le monde.

Mais, entre le fait de chercher une solution et celui de la découvrir, il y a un monde. Or, mettre d'accord les majoritaires et les orpéistes, c'est vouloir procéder en mariage de le carpe et du lapin.

Aussi, depuis M. Charles Benoist jusqu'à M. Clémenceau, en passant par M. Peytral et même M. Lintilhac, tous les hommes politiques se creusent la cervelle pour résoudre élégamment le problème de la R. P.

Or, voici qu'un sénateur, un tout petit sénateur, ancien ministre à l'exil furieux et au sourire légèrement narquois, M. Trouillot lui-même, a résolu en se jouant le problème réputé insoluble, et dans quelques jours, dès la rentrée des Chambres, il présentera la solution devant les membres dirigeants de la commission du Sénat.

Que M. Trouillot me pardonne de trahir son secret, mais j'estime vraiment que le connaissant, je serais très coupable en ne le laissant pas connaître « urbi et orbi », « devant que les chandelles soient allumées ».

Et maintenant, voici l'économie du projet de M. Trouillot :

Les élections se feront comme par le passé au scrutin majoritaire d'arrondissement ou au scrutin de liste majoritaire, cela importe peu.

Après le second tour, tous les députés sont élus, conformément au principe voté par le Sénat, « nul ne peut être élu s'il n'obtient plus de voix que son concurrent ».

Voilà donc le principe majoritaire sauvegardé.

Et maintenant, en avant le principe de la proportionnelle.

Il est de toute évidence que les électeurs n'auront pas amené à la Chambre des députés appartenant à un seul parti. Il y aura des députés d'extrême gauche, de gauche, du centre et de droite.

Chaque nuance politique sera représentée par un groupe plus ou moins important de députés.

Alors, une Commission parlementaire, comprenant des députés de tous les partis, fera la totalisation des voix obtenues dans toute la France par chaque groupe de députés. Puis elle divisera chaque total par le quotient électoral du pays tout entier.

Cela fait, si en groupe n'a pas obtenu le nombre de députés correspondant au nombre de voix qu'il a réuni, on lui accordera autant de *députés supplémentaires* qu'il sera nécessaire pour que la proportionnalité des représentants soit juste.

Un exemple est nécessaire pour faire comprendre le système Trouillot, qui est véritablement très ingénieux.

Admettons que 6 millions d'électeurs français aient à élire *au scrutin majoritaire* cinq cents députés.

Les chiffres donneront un quotient électoral de 12.000 voix !

Après le second tour, les élections donnent les résultats suivants :

Radicaux et radicaux-socialistes : 295 députés élus par 3.300.000 voix.

Opposition (comprenant : union républicaine, action libérale progressistes, droite et socialistes) : 205 députés avec 2.700,000 voix.

Or, si on divise les 2.700.000 voix des groupes d'opposition par le quotient 12.000, on constate que pour être représentés proportionnellement, l'opposition devrait avoir *225 députés, soit vingt députés de plus* que ne lui en a octroyé le scrutin majoritaire.

Ces vingt députés supplémentaires, on les déclare élus en choisissant dans chaque groupe et proportionnellement au nombre des votants dans chaque circonscription les candidats qui ont obtenu le plus de voix.

La Chambre se composera ainsi de 520 *députés, et les minorités seront toutes représentées* proportionnellement au nombre des voix obtenues.

On de voit, le système de M. Trouillot est extrêmement simple et il apparaît devoir donner satisfaction à tout le monde.

Nous verrons, dans quelques jours, quel accueil lui fera la commission de la réforme du Sénat.

Jules RATEAU.

Une affaire de trahison en Allemagne

Deux habitants d'Essen, dont un commerçant, ont été arrêtés sous l'inculpation de haute trahison. D'autres arrestations se suffisent à cette affaire ont été opérées dans plusieurs villes de province. L'enquête aurait établi qu'il s'agissait de vendre des renseignements relatifs aux manœuvres d'artillerie à la France.

La Police!...

Depuis l'incident de Nancy, on parle beaucoup de la réorganisation de la Police. La matière est délicate à réorganiser la police, ce n'est pas une petite affaire !...

Est-ce à dire que la police soit absolument mal faite en France ? Non. Pourquoi ? Parce que les grandes qualités d'intelligence, de tact et d'énergie du personnel français suppléent parfois au défaut d'organisation.

⁂

Il manque à la Police de France ce que M. Hennion a cherché à lui donner : l'unité de direction. Il n'est pas d'organisations humaines où ne s'impose l'unité de commandement ! Que ce soit une armée à conduire, que ce soit un service public, que ce soit une affaire industrielle ou commerciale, il y faut, comme dans un orchestre, un chef qui donne la mesure, qui converge et harmonise les efforts !...

Voyez ces corps d'armée, cette multitude de soldats fractionnés en division, en brigades, en Régiments, en compagnies !... Le commandement ne forme-t-il pas un faisceau pour aboutir, au sommet, aux mains d'un seul homme ?...

Il faut que les mouvements d'une organisation concourent à un but précis, nettement déterminé. Il faut que chaque chef de groupe sente l'unité de commandement. Ce qu'il ne faut pas, c'est que des forces constituées s'opposent les unes aux autres, se détruisent les unes les autres. Il ne faut pas que des ordres contradictoires, venus de plusieurs chefs rivaux ou simplement en désaccord, plongent les forces vives d'une organisation dans l'indécision, car l'incertitude provoque le découragement.

Quand le commandement est divisé, les troupes sont divisées ; quand la haine souffle entre les chefs, la haine sévit dans les rangs. C'est alors qu'on peut dire que l'anarchie d'en haut provoque celle de bas !...

Il n'est pas jusqu'aux partis révolutionnaires qui n'aient senti le besoin d'unification !...

La difficulté, c'est de trouver un homme digne d'être un chef, qui se débarrasse de la formule machiavélique : « Diviser pour régner ». Il faut régner non pas par la division, mais pour créer l'union. Il faut qu'un chef « harmonise » !...

⁂

J'entretenais bien dans toute une série de considérations qui mourraient le défaut de l'armure, mais, pour ne pas ennuyer le lecteur, je ne le ferai pas ; j'aime bien mieux lui raconter une bonne histoire, une histoire vraie, qui est arrivée dans un des faubourgs de Lille. Cette histoire, qui n'est pas un conte, vous montrera excellement toute d'étonnante fantaisie de l'organisation policière.

⁂

— Vite, Monsieur le Commissaire, on vient de me voler 30.000 francs.

Le commissaire bondit sur sa chaise. Il interroge :

— Un cambriolage ?

— Non. Il me les a escroqués.

Le commissaire se rassoit, calme, souriant, et dit :

— Ce n'est pas la même chose !...

— C'est toujours du vol, Monsieur le Commissaire ; 30.000 francs, ce n'est pas une paille !...

— Mais où demeure votre voleur ?

— A Lille, mais je sais qu'il s'est enfui à Paris.

— A Paris ?

— Oui, à Paris, Monsieur le Commissaire... Ne pourriez-vous pas saisir de cette affaire un inspecteur de police, un flâmier, qui irait à Paris.

Le commissaire, très grave, explique :

— La Police à Paris, et celle de la Province sont deux administrations distinctes. Elles ne se connaissent pas. Elles ne veulent pas se connaître. Elles se jouent des tours pendables !... La Police à Paris se rit de celle de la Province. Il y a deux chefs distincts : Pour Paris, le Préfet de Police ; pour la province, le Directeur de la Sûreté Générale. Ces deux hauts fonctionnaires n'ont que des rapports de courtoisie. Ils évitent de parler service, parce que leur égalité, en fait, étant absolue, aucun d'eux ne peut prendre un ton impérativ. De plus l'amour-propre professionnel étant en jeu, le personnel de chacun d'eux rêve pour l'adversaire d'admirables croes en jambe...

Un inspecteur à Paris, Monsieur !... Que me dites-vous là ?

Et il reprit :

— Votre escroc demeurait à Lille ?

— Oui, Monsieur, à Lille.

— Bien. C'est donc du ressort du Commissaire central de Lille, qui saisira son sous-ordre, le chef de la Sûreté.

— Mais le chef de la Sûreté, interrompit la plaignant, pourra-t-il télégraphier à Paris, faire saisir de cette affaire la Sûreté parisienne ?

— Non, non !... Pas si vite ! Le chef de la Sûreté fera son enquête. Cette enquête ira au Parquet. Le Parquet, Monsieur, saisira, sans doute, la Police mobile... Mais la Police mobile a une circonscription, elle aussi. Elle en saisira le chef du Service des Polices mobiles à Paris, Monsieur le Contrôleur général du Service des recherches. Monsieur le Contrôleur général du service des recherches examinera l'affaire, et décidera s'il doit en référer au Préfet de Police, à Paris.

— Et le service judiciaire ? Le Parquet, Monsieur le Commissaire, que peut-il faire?

— Le Parquet, Monsieur, fait ce qu'il peut. Il fait tout ce qu'il peut !... Mais le Parquet n'est pas une police. Il reste assis le Parquet. Il transmet le dossier de l'affaire. Vous ne saurez croire ce qu'un dossier, pour une affaire comme le vôtre, peut accomplir de voyages ! Le dossier se balade de Parquet en Parquet. Ainsi le vôtre va aller à Bordeaux, à Tarascon, puisque vous dites que votre escroc s'est donné comme étant propriétaire dans le Midi de la France. Ce dossier va faire tout le Midi !...

— Enfin, Monsieur le Commissaire, je vois bien que tout cela constitue peut-être une organisation admirable, dont cela est compliqué ! Mais j'aimerais mieux, moi, que vous ayiez sous la main un inspecteur de police, qui, de suite, sans délai, suive cette affaire. Il faudrait que ce limier puisse aller à Paris, à Bordeaux, à Tarascon, faire lui-même une enquête, et je ne doute pas, qu'armé de tous les renseignements, il n'arrive à la découverte du voleur, à son arrestation.

— Oui, dit le Commissaire, il faudrait cela. C'est bien cela ce qu'il faudrait. On se songe pas à tout !... L'administration, c'est de l'administration !... C'est une chose indéfinissable que l'administration.

⁂

LA, se termina la conversation, qui eut lieu il y a trois mois. Le voleur n'a pas été retrouvé, mais le dossier s'est égaré !...

MISTINGUO.

Au Comité consultatif des Chemins de fer

M. Philippot, brigadier de la voie aux chemins de fer de l'Etat, est nommé membre du comité consultatif des chemins de fer et de la section permanente de ce comité, en remplacement de M. Perrodineau, chef d'équipe technique aux chemins de fer de l'Ouest, admis à la retraite.

LA CONFÉRENCE DE BERNE

Au groupe de l'arbitrage

Le groupe parlementaire de l'arbitrage s'est réuni hier au Sénat sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, pour continuer l'examen des conditions dans lesquelles la délégation prendra part à la conférence franco-allemande de Berne le 11 de ce mois.

Un grand nombre de députés et de sénateurs assistaient à la réunion parmi lesquels MM Gaston Menier, Couyba, Rivet, Fleistières, Henry Bérenger, Cauvin, Astier, Amic, Beauvisage, Surreaux, Sarrien, Magnin, sénateurs, etc. ; Grousier, Brard, Lenoir, Cazauvieilh, Caillaux, Pinel-Boncour, Augagneur, Forgemol de Bostquénard, A. Chautemps, Chopinet, Dubuisson, Dumesnil, Pichery, Magniaudé, Jules Coutant, Malvy, Chenal, Willm, etc., députés.

Sur la proposition de son président, M. d'Estournelles de Constant, le groupe a pris à l'unanimité des membres présente la résolution suivante :

« En se faisant représenter, sans distinction de partis, à la conférence de Berne dont il est permis d'espérer qu'elle sera le prélude d'autres réunions, le groupe ne se fait pas l'illusion de croire que cette conférence veut entreprendre nettement la discussion de toutes les questions qui divisent la France et l'Allemagne ; il estime au contraire qu'elle devra limiter son champ d'action en commençant par aborder les question sur lesquelles elle aura le plus de chances d'arriver à un accord des deux pays et en évitant scrupuleusement toute intervention non concertée et susceptible de faire plus de mal que de bien.

« C'est dans cet esprit que la délégation du groupe, d'accord avec son président et s'inspirant de ses invariables traditions de discipline et d'union, prendra part aux délibérations ; elle répudiera énergiquement toute solidarité avec les détestables campagnes d'excitation chauvine qui menacent des deux côtés de la frontière d'égarer le bon sens et le patriotisme des populations ; elle recherchera s'il ne serait pas possible d'éviter ce danger et d'entre part d'amener les gouvernements des grandes puissances militaires.

« 1° A faire tout au moins l'essai d'un arrêt dans l'accroissement de leurs dépenses navales et militaires ;

« 2° A prendre l'engagement réciproque, en cas de conflit aigu, de recourir aux solutions amiables ou juridiques systématiquement méconnues et systématiquement discréditées dans tous les pays par une certaine presse alors qu'elles ont déjà fait heureusement la preuve de leur efficacité notamment dans le règlement de l'incident de Casablanca par l'arbitrage et dans celui de Dogger-Bank par la constitution de la commission d'enquête de Paris.

« Le groupe enfin, considérant que la conférence de Berne, quelle que soit son activité, ne pourra qu'amorcer des discussions ultérieures, invite sa délégation à examiner s'il ne serait pas possible de part et d'autre de constituer un Comité chargé d'études sur les questions intéressant l'avenir de la France et de l'Allemagne, et le cas échéant, de se réunir d'urgence pour apporter aux deux gouvernements un effort de conciliation. »

La Crise des Ecoles normales

Du « Rappel » :

En six ans, le nombre des candidats aux écoles normales est tombé de 4.909 à 3.692, c'est-à-dire qu'il a baissé d'un quart. Il était, en effet, de 4.909 candidats pour 1.512 places en 1907 ; il n'est plus que de 3.692, pour 1.630 places, en 1912.

La proportion, en certains départements, s'est tellement abaissée qu'elle est tombée, dans l'Indre, à 19 candidats pour 12 places — alors qu'elle avait été de 41 candidats pour le même nombre de places, en 1907 — et, dans l'Eure-et-Loir, à 18 candidats pour 16 places », alors qu'elle avait été, en 1907, de 36 candidats pour 10 places.

De 1907 à 1912, elle est tombée, dans l'Aveyron, de 87 candidats pour 20 places à 57 candidats pour 19 places ; dans l'Ardèche, de 47 candidats pour 15 places à 23 candidats pour 13 places ; dans les Basses-Alpes, de 30 candidats pour 9 places à 12 candidats pour 7 places ; dans le Cantal, de 42 candidats pour 16 places à 23 candidats pour 11 places.

Il n'est donc pas douteux qu'il y a une « crise » du recrutement primaire. Veut-on en connaître la cause ? Qu'on jette les yeux sur un tableau comparatif des traitements minima et maxima afférents aux diverses catégories de fonctionnaires ou d'employés.

On y verra que les instituteurs et institutrices, dont le traitement va de 1,200 à 2,000 francs, sont au vingt-deuxième et dernier rang, après les commis de l'Assistance publique, après les expéditionnaires des chemins de fer de l'Etat, après les concierges de l'Imprimerie nationale.

Evidemment, tous les problèmes ne se résolvent pas à une question de salaire, mais il est bien certain que le taux dérisoire des traitements alloués au personnel de l'enseignement primaire n'est pas de nature à encourager les vocations universitaires.

Les chiffres que nous venons de citer sont extraits de « Rapport sur l'instruction publique » présenté au Sénat.

DRAMES A PARIS

Le suicide d'un neurasthénique

Un individu, complètement nu, s'est jeté vendredi, vers huit heures et demie, d'une fenêtre du sixième étage de l'hôtel Terminus-Nord. Le corps est venu s'écraser sur le trottoir de la rue de Dunkerque. Le crâne avait été fracturé et des débris de cervelle avaient jailli à plusieurs mètres. Le cadavre fut enveloppé dans des couvertures et transporté au commissariat de police du faubourg Saint-Denis.

Le désespéré s'était inscrit sur le registre de l'hôtel Terminus sous le nom d'Emile Chevalley, ingénieur, venant de Nice. Il était déjà descendu à plusieurs reprises dans cet établissement. Arrivé hier soir de la Côte-d'Azur, M. Chevalley avait déclaré que, comme d'habitude, il venait à Paris pour ses affaires et qu'il avait laissé sa femme à Nice. L'ingénieur était, paraît-il, neurasthénique.

DRAME PASSIONNEL

Le nommé Louis Sylvestre, commis métreur, a, dans un accès de jalousie, tiré, cet après-midi vers deux heures, de trois balles de revolver à la tête et au bras gauche, son amie, Mlle Georgette Ménard, gantière, rue des Gobelins. 13, Croyant l'avoir tuée, il n'est ensuite tiré deux balles à la tempe gauche.

Les deux blessés, dont l'état est désespéré, ont été transportés à l'hôpital Cochin.

AU SALON des Artistes français

Exposants du Nord

SOULPTURE

MM. Jean Bailleul, de Lille : « Deux statuettes plâtre ».

René Bertrand-Boutin, de Maubeuge, « Bébé boit », « Bébé » bu », « Portrait » bronze.

Mme Bouneen-Ledoux, de Valenciennes : « Après l'alerte » (statuette plâtre), « L'enfant à la coquille » (fonteine).

MM. Edgar Boulry, de Lille : « Portrait de M. A. Richart (buste marbre), « Portrait de Mlle C... ».

Jean Brufois, de Croix-Wasquehal : « Vieux valet de charrue des Flandres », (groupe de chevaux), « Vache flamande » (étude plâtre).

Mlle Colette Casa, de Boulogne-sur-Mer : « Gitane », « Moine » (buste plâtre).

MM. Louis Carion, de Valenciennes : « Portrait de Mme C. J. » (médaillon plâtre).

Antoine Carles, de Gimont : « Abondance » (portraits décoratifs). « Dans les Geules » (statue).

Nestor Cartier, de Cambrai : « Tête de jeune femme », « Le vogue » (statuette marbre).

Auguste Carvin, de Sin-le-Noble : « Le soir » (statue pierre), « Pnuvre esclave » (statue plâtre).

Jean-César Bru, de Senlis : « Portrait de Mlle G... ».

Alphonse Colle, de Chartreville : « L'épave » (groupe plâtre), « Portrait d'un professeur d'escrime ».

Alphonse Cordonnier, de Lille : « Le Drapeau » statue plâtre), « Buste » (plâtre).

Charles Dansette, d'Armentières : « Rasko » (plâtre).

Mme Debayser-Gratry, de Lille : « Confidence » (groupe plâtre), « Portrait d'enfant» (buste).

Mlle Sophie Debry, de Charleville : « Portrait de M. Th » (buste plâtre).

MM. Edmond Delfuly, de Valenciennes : « Portrait de M. René Delame » (médaillon).

Alexandre Descatoire, de Douai : « Portrait de Gémier » (bronze), « Portrait de M. Taberant » (buste bronze).

Félix Desruelles, de Valenciennes : « Jeune berger et jeune fille » (plâtre), « Ernest Leut » (buste).

Mlle Anna Dilly, de Lille : « Portrait de Mme C... » (statuette).

MM. Gustave Dussert, de Lille : « Pêcheur » (statue plâtre).

Georges Engrand, d'Aire-sur-la-Lys : « Coureur » (statuette) ; « Portrait de femme ».

Emmanuel Fontaine, d'Abbeville : « Rêverie » (buste).

Athanase Fossé, d'Allonville : « La fleur du souvenir » (statuette), Portrait de M. Laillet » (buste bronze).

Henri Geuquié, de Flers-lez-Lille : « Maréchal de Villers » (statue équestre, bronze), « L'Humanité recueillant les victimes du travail ».

Paul Graf, de Boulogne-sur-Mer : « Portrait de Mme Louis Blanc » (buste marbre), « Après la tempête » (groupe marbre).

Henri Greber, de Beauvais : « Athlète » (statue plâtre), « L'Histoire » (statue marbre).

Mme Gruyère-Callieux, de Soissons : « Portrait de Mme C... » (médaillon plâtre).

Mlle Adeline de Raeseler, de Boulogne-sur-Mer : « Enfant » (buste marbre).

MM Achille Jacopin, de Château-Thierry « Une vitrine contenant des bronzes et des statuettes », « Portrait de M Loube » (buste plâtre).

Jean Joire, de Lille : « Etalon anglo-arabe » (statue plâtre), « En 1830 », diligence à cinq chevaux » (groupe bronze).

André Lacoste, de Douai : « Electricité » (statue bronze), « Pierrot » (buste bronze).

Albert Lapianche, de Château-Thierry : « Une vitrine », « Cerf et biche à l'abreuvoir ».

Louis Leclabert, de Péronne : « L'amour maternel » (groupe plâtre).

Hippolyte Lefebvre, de Lille : « L'Idole » (groupe plâtre).

Charles Lefebvre-Velay, de Saint-Omer : « Portrait de Mr Simon-Juquin, avocat ».

Hector Lemaire, de Lille : « Sur la grève » (groupe plâtre), « L'amour blessé » (statuette).

Augustin Lesieux, de Sombrin : « Vision du beau » (statue), « Portrait de M. D... » (buste).

Edouard Lormier, de Saint-Omer : « Portrait de Mme de la Chapelle » (plaquette bronze), « Portrait de M. S. F. » (plaquette bronze).

Louis Noël, de Saint-Omer : « Portrait » (médaillon).

Georges Matisard, d'Anzin : « Eléphant d'Asie » (bronze), «Portrait équestre de Mme Jean Sterne (bronze).

Mlles Geneviève Massa, de Lille : « Portrait de M. E. D. » (buste bronze).

Odette Maugendre, de Lille : « Biblis » (statue plâtre), « La Crinoline » (bronze).

M. Maugendre-Villers, de Lille : « Chronqueur de Paris » (statue plâtre).

Mme Ernesta Mérignac, de Saint-Omer : « Portrait de M. le Dr Vaillard », « Une Saintongeaise » (bas reliefs marbre).

MM. Léon Méniaux, de Wervicq : «Jésus mort » (statue plâtre).

Vandeminière Pavot, de Valenciennes : « Groupe ».

Jules Pottachi, de Lille : « Portrait de mon père » (buste plâtre).

Roger de Préville, de Saint-Omer : « Werther » (statuette).

Elie Rasel, de Valenciennes : « Jeune fille à la source » (statuette plâtre).

Mlle Marie Rosenfeld, de Compiègne : « Sainte-Clotilde » (plâtre).

MM Albert Rose, d'Amiens : « Le premier-né » (groupe plâtre), « Petite fille à le poupée » (marbre).

Alphonse Terroir, de Marly-les-Valenciennes : « L'homme devant la mort se recueille » (statue pierre).

Corneille Thonnissen, d'Anzin : « L'agriculture », groupe pierre (fontaine), « Portrait d'Edouard Branly ».

Georges Vacossin, de Grandrillers : « Chien danois » (marbre), « La sermon » (plaquette).

Henri Varenne, de Chantilly : « Groupe d'enfants » (fontaine), « Tête de Christ ».

AU MAROC

Un engagement dans la région de Meknès

Rabat, 1er mai.

Le colonel Henrys, avisé que des groupes nombreux de dissidents conduits par le chef de guerre Hamou Hassan, se préparaient à attaquer le camp de Dar-Ouad-Zio, décide de marcher sur Azrou, en laissant la garde suffisante pour le camp et les réduits fortifiés.

A l'approche des troupes françaises, les dissidents évacuèrent Azrou et se retirèrent sur les hauteurs boisées qui dominent le oued de la ville.

Azrou fut occupé après une courte résistance, et le colonel Henrys s'empara d'un grand approvisionnement de bois qui servira à la construction de réduits fortifiés.

Un retour offensif des Marocains fut repoussé par la colonne qui réussit à tenir l'ennemi à une distance respectueuse.

Le colonel Henrys rentra au camp du Dar-Caïd-Itto à cinq heures de l'après-midi.

Nos troupes ont eu, au cours de cette action, un sous-officier grièvement blessé ; quelques auxiliaires ont été légèrement blessés.

Sur la route du retour, la colonne Henrys a détruit quatre kasbahs appartenant à la tribu des Beni-Mguild, dans la vallée de l'oued Tigrira.

CONTES ET VARIÉTÉS

La pénitence est douce

S'il y a quelque justice dans l'autre monde et si les décrets de l'Eglise reflètent, comme il est naturel de le croire, les décisions divines, l'abbé Terpin, qui vient de mourir, ne tardera pas à jouir des honneurs successivement étagés de la béatification et de la canonisation.

Dans toutes les affaires qui déchirèrent la paroisse des Cèrèmes où il exerçait son ministère, un instinct, d'une étonnante sûreté, le guidait vers la vérité et, toujours, il la proclamait et la défendait avec courage.

C'est bien un instinct qui le conduisait ; c'est bien avec son cœur qu'il sentait le vrai ; car son esprit était faible, incapable de suivre une déduction même peu compliquée.

Son impuissance scientifique était effarante. En mathématiques surtout, elle épassait l'imagination.

La pauvreté de son sens mathématique et l'ardeur de sa fièvre de justice mirent plus d'une fois l'abbé Terpin dans des situations difficiles. Presque toujours, il en sortit à son honneur, à force de bonté et de sacrifice.

Voici pourtant une rencontre où ces deux vertus ne le sauvèrent point. Un problème trop compliqué s'imposait à lui. Il en donna une solution qui ne manque pas d'une certaine hardiesse élégante. Mais des juges autoritaires le déclarèrent peu orthodoxe et le bon curé dut toute sa vie en demander pardon au Seigneur parmi des prosternemens et des larmes.

⁂

Très jeune, tout frais émoulu du grand séminaire, l'abbé Terpin confessait pour la première fois.

Il avait, dans son recoin ténébreux, le tremblement du prêtre convaincu et humble qui s'efface de la charge jetée sur ses épaules.

Une pénitente venait s'accuser d'avoir trompé son mari :

— Combien de fois ?

— Six fois, mon père

— C'est beaucoup ! fit-il d'un ton triste, effrayé par la profondeur de la perversité humaine.

Contre l'adultère, manquement à une promesse sacrée et abus de confiance, il débita des peroles indignées. Ce qui l'irritait surtout, c'est qu'il y voyait une injustice, comme une fraude de marchand qui accepte tout le prix et qui ne livre qu'une partie de la marchandise. Cette pensée lui donnait une éloquence si terrible que la pauvre femme se prit à sangloter en affirmant qu'elle ne retomberait jamais dans l'horrible crime.

Le brave homme craignait d'avoir causé un désespoir profond, et il se mit à détruire naïvement son œuvre en rappelant l'anecdote évangélique du pardon accordé à la femme adultère, l'embourbé de commentaires dont le miséricorde n'était plus très orthodoxe.

Enfin, il donna l'absolution et imposa comme pénitence la récitation de deux chapelets.

Immédiatement après, c'est encore une confession de femme qu'il eut à entendre. Il remarqua que les confessions de femmes se ressemblent beaucoup. Seuls, les chiffres diffèrent. Et il eut une joie parce que la nouvelle venue n'avait commis que le péché deux fois.

Joie bien courte et suivie d'une anxiété durable.

L'abbé Terpin, mathématicien impuissant et juge désireux de pratiquer une exacte justice distributive, fut vraiment malheureux à cette heure difficile.

Il se rendit compte, sans trop d'efforts, que deux est le tiers de six et que la seconde pénitente était trois fois moins coupable que la première. Il laissait donc lui imposer une pénitence trois fois moindre.

Jusqu'ici le raisonnement était inattaquable et le Père Trombel, professeur de mathématiques au petit séminaire de Mende, n'eût pu que l'approuver.

La première pénitente ayant à dire deux chapelets, la seconde récitera le tiers des deux chapelets. Le Père Trombel eût encore applaudi à cette conclusion.

Mentalement, l'abbé Terpin répétait, en un désespoir qui grandit :

— Le tiers de deux... c'est impossible... Deux n'est pas divisible par trois !...

Un instant, il sourit, soulagé. Il imposerait un demi-chapelet : lui-même en dirait autant. Ainsi la coupable subirait un châtiment trop doux et cependant Dieu serait payé de toute sa créance, recevrait même un léger bonl.

Mais, un scrupule l'arrête, assombrit son visage, rendit de nouveau ta problème insoluble.

L'abbé songeait :

— Si n'est pas orthodoxe de considérer la pénitence comme un tout. Un n'est pas le droit de boire une portion du remède. Mon devoir absolu est de doser avec précision sur l'état du malade

En de telles réflexions soucieuses, il donna l'absolution, puis il se tut.

Plongé en des calculs divers, il se surprenait à regretter que la femme n'eût pas péché une troisième fois, n'eût pas commis avec précision la moitié des crimes de la précédente.

Son silence durn et longtemps que la femme, enfin, réclama :

— Et comme pénitence, mon père ?...

L'abbé Terpin fut semblable à un dormeur qui se réveille à demi, qui parle comme du fond de ses rêves.

— Comme pénitence, eh ! oui... murmura-t-il en se frottant les yeux.

Et, inconscient de ce qu'il disait, il ajouta :

— Comme pénitence, ma fille, eh ! bien, vous tromperez votre mari encore une fois et vous direz un chapelet tout entier.

HAN RYNER.

A la Commission des valeurs en douane

M. Alfred Massé ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, a nommé président de la commission permanente des valeurs en douane, en remplacement de M. Alfred Picard, décédé, M. Fernand Chapsal, directeur honoraire au ministère du commerce.